

La Loi Handicap a 20 ans...

... Beaucoup de chemin reste à faire!

Adoptée en 2005, la Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a marqué une étape majeure dans l'histoire des politiques publiques française en matière de handicap.

Portée par une volonté de transformation sociétale, elle pose le principe selon lequel **«toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté».**



Pour y parvenir, des dispositifs ont été mis en place :

- La nécessaire compensation du handicap qui permet, sur la base de projet de vie de la personne, de prendre en compte l'ensemble des surcoûts induits par le handicap;
- L'obligation d'accessibilité de l'ensemble de la chaîne des déplacements, qui s'impose aux différentes composantes du déroulement de la vie collective,
- Création des Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) et des CDAPH Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées CDAPH)

20 ans après l'adoption de cette loi, le bilan reste très mitigé en France.

Si des progrès ont été réalisés, il réside de fortes inégalités territoriales, des services publics insuffisamment accessibles voire inexistantes, un recul d'ambition en matière d'accessibilité, un manque de moyens, des complexités dans l'accès aux droits...

Pour rappel, quelques chiffres :

- 3,1 millions de Français (7,5 % de la population des 15-64 ans), disposent d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) en 2023, dont 80 % ont un handicap invisible;
- La population des personnes en situation de handicap augmente de 5 % en 2023;
- Le taux de chômage est de 12 %, contre 7,1 % pour l'ensemble de la population;
- Seuls 15 % des handicaps le sont à la naissance, 85 % sont acquis au cours de la vie;
- Une personne sur deux connaîtra dans sa vie une situation de handicap, durable ou réversible.

Les personnes en situation de handicap ont besoin d'une véritable politique publique, à la hauteur de leurs attentes, qui prenne pleinement en compte leur réalité et apporte des solutions concrètes aux défis qu'elles affrontent au quotidien, tant sur le plan personnel que professionnel.

Dans le monde du travail, les inégalités et les stéréotypes sont toujours présents. FO Énergie estime que les entreprises de la branche des Industries Electriques et Gazières doivent faire de l'inclusion leur priorité. Nous regrettons que la Branche des IEG refuse un accord de branche sur ce sujet qui acterait un signe fort de sa part en la matière.

Les avancées obtenues en matière de handicap sont porteuses de progrès social pour tous et sont l'affaire de tous!

Agir, ne pas subir!